

PROMOUVOIR L'ENERGIE EN TANT QUE SERVICE POUR ACCROITRE L'ACCES DES PETITES ENTREPRISES SITUÉES DANS LE HORS RESEAU AU SENEGAL AUX SOLUTIONS INTÉGRÉES DE SOURCE D'ÉNERGIE SOLAIRE

APPEL À CANDIDATURES

23 Juin 2023

Date de diffusion	23 juin 2023
Date limite de présentation des questions de clarification	5 juillet 2023, 23:59 GMT
Q&R et webinaire d'orientation	18 juillet 2023
Date et heure de dépôt des candidatures	24 août 2023, 23:59 GMT

Objet : Appel à candidatures du programme USAID Scaling Up Renewable Energy-SURE Sénégal : **PROMOUVOIR LE SERVICE ENERGETIQUE POUR ACCROITRE L'ACCES DES PETITES ENTREPRISES SITUÉES DANS LE HORS RÉSEAU AU SENEGAL AUX SOLUTIONS INTÉGRÉES DE SOURCE D'ÉNERGIE SOLAIRE**

Cher candidat potentiel,

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) invite les organisations éligibles à soumettre leur candidature pour une subvention dans le cadre d'une opportunité de financement de SURE Sénégal intitulée « Promouvoir le service énergétique pour accroître l'accès des Petites Entreprises situées dans le Hors Réseau au Senegal aux solutions intégrées de source d'énergie solaire ».

À travers cette opportunité de financement, SURE Sénégal cherche à améliorer les conditions de vie et moyens de subsistance de milliers de jeunes et de femmes en renforçant l'esprit d'entreprise dans les zones rurales du Sénégal. SURE Sénégal accordera des subventions à des entreprises privées proposant des solutions ou technologies de source d'énergie solaire, et ciblant des entrepreneurs non raccordés au réseau et confrontés à des difficultés pour atteindre leurs objectifs de croissance ou démarrer leurs activités faute d'accès à des modèles de services énergétiques. Les subventions accordées dans le cadre du présent appel à propositions sont plafonnées à un montant estimé à 400 000 dollars. Il est prévu d'attribuer jusqu'à trois ou quatre subventions individuelles d'un montant compris entre 75 000 et 150 000 dollars chacune, sous réserve de la disponibilité de fonds.

Le programme SURE Senegal est mis en œuvre par Tetra Tech ES, Inc. pour le compte de l'USAID. Tetra Tech ES, Inc. est chargée de l'attribution et du décaissement des fonds. Veuillez noter, en préparant votre soumission, que toutes les subventions doivent être entièrement mises en œuvre d'ici Décembre 2024, date de clôture effective du programme.

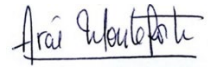
DATE LIMITE : Les propositions doivent être reçues au plus tard le 24 août 2023 à 23:59 GMT par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : sureprocurement@tetratech.com.

QUESTIONS : Les candidats potentiels ayant des questions concernant le contenu de la présente sollicitation sont priés de les soumettre au plus tard le 5 juillet 2023 à 23:59 par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : sureprocurement@tetratech.com.

La publication de la présente sollicitation ne constitue pas un engagement de la part de SURE Sénégal ou de l'USAID à prendre en charge les coûts encourus pour la préparation et la soumission de propositions. Par ailleurs, SURE Sénégal se réserve le droit de rejeter tout ou une partie des propositions reçues.

SURE Sénégal se réjouit d'avance de prendre connaissance de votre demande et éventuellement d'accompagner les efforts déployés par votre organisation pour accroître l'accès des petites entreprises dans le réseau au Sénégal aux solutions intégrées de source d'énergie solaire.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink that reads "Arai Monteforte". The signature is written in a cursive style and is underlined.

Arai Monteforte
Directrice du projet
Scaling Up Renewable Energy- SURE-Senegal
Tetra Tech
Prestataire de services pour le compte de l'USAID

CONTEXTE

Le manque d'accès à l'énergie constitue une entrave à l'esprit d'entreprise dans les zones rurales du Sénégal, où les petites et moyennes entreprises (PME) non raccordées au réseau sont encore confrontées à des problèmes d'accès à l'énergie et au financement. De nombreux entrepreneurs n'ont pas la possibilité de se lancer en affaires, parce qu'ils n'ont pas soit accès aux machines ou appareils de base soit à l'énergie nécessaire pour les alimenter. Le gouvernement a certes pris des mesures importantes pour améliorer le taux d'électrification en milieu rural, mais c'est surtout aux ménages et aux infrastructures de base (santé, éducation) que ces mesures ont permis d'accéder à l'électricité. La plupart des PME en zones rurales ont fait leurs premières expériences dans l'utilisation des sources d'énergie modernes par l'intermédiaire d'entreprises du secteur solaire, qui ont essayé d'offrir des produits et services de qualité, grâce au modèle de paiement à tempérament suivant l'utilisation du système (communément appelé Pay-as-you-go -PAYG), dont le but était non seulement de déconstruire les mauvaises perceptions des populations dans le hors réseau concernant les technologies solaires et d'attirer les ménages ruraux, mais également les entrepreneurs locaux. Cependant, les entreprises PAYG ont eu du mal à prendre leur essor pour deux raisons. Les modèles commerciaux ciblant les équipements dans les usages productifs de l'énergie (PUE) n'ont encore pas encore atteint un certain niveau de maturité, mais aussi les entreprises éprouvent toujours de sérieuses difficultés à lever des fonds de démarrage auprès des institutions financières afin de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour déployer ce modèle.

Les efforts visant à résoudre la problématique liée à l'énergie et à l'alimentation en milieu rural se sont limités à la commercialisation de produits locaux dans des localités urbaines ou périurbaines. Les entreprises en milieu rural disposent d'une faible trésorerie du fait de leur accès limité à divers produits et technologies, ce qui les empêche de conserver, de transformer ou de stocker les produits en vue de réduire les pertes de production ou d'éviter de les vendre à des négociants à des prix désavantageux. En dépit des déficits énergétiques avérés dans les zones rurales, très peu d'entreprises privées proposent des solutions permettant d'accéder à des technologies solaires réellement adaptées soit aux besoins spécifiques des paysans et des entreprises rurales, soit à la capacité de remboursement de cette catégorie d'entreprises. Leurs modèles d'affaires ciblant les entreprises (B2B) sont essentiellement limités aux zones urbaines et périurbaines qui offrent une plus grande concentration de clients potentiels ayant un pouvoir d'achat plus élevé.

À travers cette opportunité de financement, SURE Sénégal cherche à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance de milliers de jeunes et de femmes, en renforçant les efforts entrepris dans les affaires en milieu rural au Sénégal. Le programme cherche à appuyer des modèles commerciaux répondant aux besoins énergétiques (et aux équipements dans les usages productifs, le cas échéant) et à stimuler la collecte, la transformation et la conservation de produits agricoles et halieutiques locaux, tout en encourageant l'esprit d'entreprise au sens large. SURE Sénégal entend promouvoir des solutions solaires intégrées, c'est-à-dire des technologies solaires déployées dans le cadre de modèles commerciaux comprenant un modèle de service énergétique basé sur des systèmes de production de source d'énergies renouvelables fiables et accompagné d'un service après-vente de qualité couplé à des solutions digitales pour le paiement et la gestion des actifs.

SURE Sénégal attribuera des subventions à des entreprises privées proposant des solutions ou des technologies solaires ciblant des entrepreneurs opérant dans les zones périurbaines et rurales non raccordées au réseau. Les prestataires de services énergétiques peuvent également cibler des entrepreneurs raccordés au réseau, uniquement si ces derniers peuvent apporter la preuve d'une

défaillance du réseau ou de coûts de production élevés susceptibles de freiner la croissance de ces entrepreneurs. Ces modèles commerciaux devraient cibler la réfrigération solaire en tant que service et l'e-mobilité, mais pourraient également intégrer des kits solaires plus larges permettant de fournir de l'énergie aux activités de subsistance en milieu rural (les ménages sont exclus). Dans le cadre de cette opportunité de financement, SURE Sénégal ne prévoit pas d'accorder des subventions aux modèles ciblant le pompage solaire.

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

SURE Sénégal accordera trois ou quatre subventions d'un montant de 75 000 à 150 000 dollars chacune et fournira une assistance technique personnalisée aux bénéficiaires pour aider les prestataires de services énergétiques à proposer des modèles commerciaux susceptibles de faire évoluer les entreprises et de stimuler l'esprit d'entreprise dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal. Les solutions solaires proposées doivent répondre aux besoins des entrepreneurs dans les régions côtières non électrifiées et dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal. Il est attendu des candidats qu'ils complètent la subvention en mobilisant des ressources du secteur privé sur la base d'un ratio de 1:2, les candidats apportant 66 % du financement.

En plus du financement, SURE Sénégal mettra en place une assistance technique visant à aider les bénéficiaires à atteindre les jeunes et les femmes de leur marché cible, soit en tant que partenaires potentiels, soit en tant que clients.

L'ENERGIE EN TANT QUE SERVICE (EaaS) POUR STIMULER L'ESPRIT D'ENTREPRISE DANS LES ZONES PÉRIURBAINES ET RURALES

JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU MODELE EaaS

SURE Sénégal entend soutenir les prestataires de services énergétiques disposant d'un modèle EaaS éprouvé capable d'aider les entrepreneurs locaux à accéder à des services énergétiques abordables et fiables. Même si le programme privilégie les modèles ayant fait leurs preuves au Sénégal, SURE Sénégal reconnaît la validité d'expériences de déploiement dans le secteur du PUE ailleurs en Afrique subsaharienne, notamment avec des modèles commerciaux peu connus au Sénégal (par exemple la réfrigération en tant que service ou la mobilité électrique). Les prestataires de services EaaS sont invités à démontrer, dans leur dossier de candidature, une connaissance approfondie du cadre réglementaire sénégalais applicable à leur modèle commercial.

Les modèles EaaS reposent sur un accord contractuel entre un prestataire de services énergétiques et un client, dans le cadre duquel l'entreprise propose une ou plusieurs alternatives à l'achat au comptant d'actifs. Ces modèles peuvent comprendre ce qui suit :

- Un modèle de paiement adapté :
 - Location avec option d'achat : les prestataires de services énergétiques proposent une méthode de paiement flexible (acomptes, options/montants/fréquences de paiement flexibles) pour permettre au client de devenir propriétaire des équipements de production d'énergie à la fin de la durée du contrat, avec l'option d'un contrat d'entretien supplémentaire à long terme ; ou bien
 - Paiement à tempérament suivant l'utilisation ou *Pay-as-you-go*

- Le client paie pour le service en continu, mais n'est pas propriétaire du système ; ou
- Le client paie pour le service pendant une période limitée et devient ensuite propriétaire du système après un certain temps, avec l'option d'un contrat de maintenance supplémentaire à long terme.
- Assistance à long terme du système : Contrats de maintenance à long terme, garanties étendues.
- Services auxiliaires : Les entreprises vont au-delà des actifs de production d'électricité, en proposant un financement des équipements, des outils ou des véhicules alimentés par les actifs de production. Lorsque les entreprises offrent de tels services aux nouveaux utilisateurs, elles peuvent offrir, directement ou indirectement, des services auxiliaires permettant aux clients de profiter des actifs en utilisant les meilleures pratiques (par exemple, soutien à la production et à la commercialisation, la formation des utilisateurs de motos ou vélos électriques).

Plus précisément, SURE Sénégal accordera des subventions aux entreprises proposant - un ou plusieurs - des modèles commerciaux suivants ¹ :

TYPE DE SERVICE	MODÈLES COMMERCIAUX	BÉNÉFICIAIRES CIBLES
Réfrigération en tant que service	<ul style="list-style-type: none"> ● PAYG ● Location avec option d'achat 	<ul style="list-style-type: none"> ● Post-récolte/capture ● Traitement du stockage ● Groupes de pêcheurs ou détaillants dans le secteur de la pêche ● Groupements de producteurs ou revendeurs dans les entreprises agroalimentaires
EaaS général (production d'énergie)	<ul style="list-style-type: none"> ● PAYG ● Location avec option d'achat 	Entrepreneurat indépendant basé sur la propriété d'un€ ou plusieurs machines ou appareils <ul style="list-style-type: none"> ● Tailleurs, ● Artisans, ● Kiosques de services informatiques (cybercafés) ● Kiosques ruraux ● Salons de coiffure ● Menuisiers métalliques ● Distributeurs de billets
E-mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ● PAYG ● Location avec option d'achat 	<ul style="list-style-type: none"> ● Collecteurs et agrégateurs de produits frais ● Centres de stockage ou de conditionnement

Cette subvention a pour but d'inviter les entreprises à proposer un modèle innovant leur permettant d'atteindre le nombre maximum d'entrepreneurs indépendants grâce à la subvention sollicitée et au capital co-mobilisé en faveur du projet (en supposant bien entendu que les services de maintenance à long terme

¹ SURE accepte de soutenir les entrepreneurs ayant des sources de revenus multiples ou diversifiées, à condition qu'ils remplissent les autres conditions (à savoir l'absence d'accès ou un accès irrégulier à l'électricité) et qu'ils exercent leurs activités dans des zones périurbaines ou rurales.

des produits et des services répondent à des normes minimales et que les clients aient la possibilité de prendre en charge les coûts des actifs et leurs conditions de financement).

DEVELOPPER DES PARTENARIATS À LONG TERME GRÂCE AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Bien que cela ne soit pas nécessaire pour que la proposition soit retenue, SURE Sénégal invite les candidats à envisager directement - ou indirectement par l'intermédiaire d'un consortium - la mise en place de services énergétiques auxiliaires, y compris la maintenance des solutions solaires et, le cas échéant, des services de soutien à la production ou à la commercialisation ou d'autres sources de revenus susceptibles de faciliter la prestation de services après-vente dans des zones reculées et/ou de développer le secteur des PUE dans les zones péri-urbaines et rurales..

D'autres exemples peuvent être cités :

- Formation et renforcement des capacités des techniciens locaux afin qu'ils puissent aider les prestataires de services énergétiques au niveau local et rendre les services plus durables.
- Assurance qualité dans les services de collecte de produits frais
- Accompagnement des clients en matière de gestion d'entreprise
- Les plateformes numériques permettant des systèmes préemptifs de maintenance ou de commercialisation de produits.
- Gestion des déchets électroniques

Nous encourageons les candidats à contacter le programme Dekkal Geej de l'USAID sur la pêche durable pour connaître les groupements de pêcheurs soutenus par le programme susmentionné à Fattick, Thiès et Ziguinchor qui ont besoin d'énergie solaire pour faire fonctionner leurs centres de réfrigération et de transformation (<https://winrock.org/wp-content/uploads/2019/06/20200103-FtF-Senegal-Dekkal-Geej-Handout.pdf>). Pour plus d'informations, veuillez contacter

- Directeur du projet : Vaque Ndiaye ; vaque.ndiaye@winrock.org Tel : 77 653 99 41
- Directrice adjointe du projet chargée des opérations : Ndeye Fatou Guéye; ndeyefatou.gueye@winrock.org Tél. : 77 656 68 80

Nous encourageons les candidats à réfléchir à des partenariats avec Nafuore Warsaji pour identifier les groupes d'horticulteurs et entrepreneurs participant à leurs programmes et qui souhaiteraient adopter l'entreposage frigorifique en tant que service. <https://connexuscorporation.com/feed-the-future-senegal-nafoore-warsaaji-gardens-of-abundance/>

- Directeur du projet : Mamadou Diop, mdiop@connexus.email

Enfin, nous invitons également les candidats à réfléchir à des partenariats avec l'activité d'entrepreneuriat et d'investissement de l'USAID, qui appuie des cohortes d'entrepreneurs indépendants partout au Sénégal. Ces partenariats pourraient être pertinents pour l'e-mobilité ou la chaîne du froid, mais aussi - et peut-être surtout - pour les systèmes d'onduleurs solaires avec différents appareils qui alimentent l'industrie des services au sens large dans les zones périurbaines et urbaines.

- Directrice du projet : Dieynaba Thiam-Ka, Dieynaba.Thiam-Ka@winrock.org
- Directeur adjoint du projet : Elhadji Soumare, Elhadji.Soumare@winrock.org

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

ÉLIGIBLES

- Les entreprises proposant des solutions solaires intégrées pour répondre aux besoins des petits entrepreneurs des zones périurbaines et rurales non raccordés au réseau. Cependant, les entreprises peuvent cibler des entrepreneurs raccordés au réseau et implantés dans des zones périurbaines, où la défaillance du réseau ou une forte consommation d'électricité risquent de faire obstacle à l'essor de ces entrepreneurs.
- Les projets d'énergie et de mobilité en tant que service qui démarrent en ciblant des bénéficiaires non électrifiés (principalement des entreprises) dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la pêche, mais qui pourraient s'étendre à d'autres activités génératrices de revenus dans la distribution et le petit commerce de détail dans un contexte périurbain et rural. Les entreprises qui démontrent qu'elles comprennent le cadre réglementaire de leur activité spécifique et qu'elles disposent d'un plan crédible pour s'y conformer.
- Les entreprises fournissant des services énergétiques stimulant l'esprit d'entreprise des femmes ou des jeunes dans les régions non raccordées au réseau.
- Les entreprises doivent avoir mis en œuvre avec succès des projets pilotes dans les types de services décrits dans le tableau ci-dessus.

NON ÉLIGIBLES

- Les solutions solaires nécessitant une alimentation substantielle par le réseau (plus de 50 % des besoins énergétiques totaux) ou par un mini-réseau. De petits niveaux d'hybridation à des fins de secours ou de coûts (où le solaire assure encore l'essentiel de l'alimentation), avec le réseau ou un générateur diesel, sont autorisés (par exemple, pour les grandes unités de la chaîne du froid ou les stations de recharge utilisées la nuit).
- Les projets ciblant des clients exclusivement en zone urbaine (les projets situés en zone périurbaine peuvent être pris en compte s'ils portent sur la transformation ou la commercialisation de produits laitiers, horticoles ou halieutiques).
- Les ventes portant uniquement sur des appareils autonomes sans production solaire intégrée ou attenante pour un usage résidentiel.
- Les entreprises ne faisant pas preuve d'antécédents et/ou ne parvenant pas à prouver leur capacité effective à fournir des services énergétiques dans un contexte hors réseau.
- Les projets ne prévoyant pas de canal de distribution ou ne cherchant pas à établir une présence durable sur les marchés cibles.
- Aucune activité de construction n'est autorisée dans le cadre des subventions accordées dans le cadre du programme SURE, conformément aux exigences de financement de l'USAID (clause C.6.5 de l'IDIQ).

AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères minimaux d'éligibilité à une subvention se présentent comme suit. Les candidats ne remplissant pas ces critères ne seront pas pris en compte dans l'examen de leur demande.

SURE Sénégal compte appuyer des entreprises à but lucratif financièrement viables.

- Seules les entreprises légalement enregistrées au Sénégal sont éligibles.

- Les propositions retenues devront co-mobiliser au moins 66 pour cent du coût total du projet (un partage des coûts selon un ratio de 1:2 entre la subvention et les investissements du secteur privé). La participation aux coûts peut comprendre des services et des actifs en nature (de l'entreprise bénéficiaire de la subvention), des stocks en nature (par exemple, la partie non subventionnée des coûts unitaires du système clé), des fonds propres, des capitaux extérieurs, des dettes, des crédits fournisseurs ou d'autres subventions. Les candidats devront présenter un plan de sécurisation des fonds privés à co-mobiliser.
- Les entreprises bénéficiaires devront avoir des antécédents en matière de prestation de services d'énergie solaire ciblant les petites entreprises dans les zones périurbaines ou rurales.
- SURE Sénégal exige des bénéficiaires qu'ils prouvent qu'ils ont établi des processus de redevabilité financière et d'enregistrement de toutes les dépenses, ainsi que la possession et l'application d'un système de contrôles internes pour sauvegarder les actifs et se prémunir contre la fraude, le gaspillage et les conflits d'intérêts.
- Les candidatures doivent être rédigées en anglais ou en français.

Les organisations ci-après NE SONT PAS éligibles à une subvention du programme SURE :

- Toute entité dont le nom figure sur la Liste des ressortissants spécialement désignés (*Specially Designated Nationals List*) du Département du Trésor américain, sur le Système de liste des parties exclues (EPLS) ou sur le Système de gestion des attributions (SAM), ou encore sur la liste de la Résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations unies.
- Toute organisation internationale publique, comme un organe du système des Nations Unies, une banque multilatérale de développement, etc.
- Les partis politiques et leurs branches ou groupes affiliés.
- Toute organisation non approuvée par l'USAID.
- Les organisations confessionnelles ne remplissant pas les critères définis au chapitre 303.3.6.4.m du Système de directives automatisées (ADS) de l'USAID, qui est conforme à la Directive présidentielle 13279 relative à la protection juridique égalitaire des organisations confessionnelles communautaires.
- Les candidats n'opérant pas en tant qu'entité légalement enregistrée (entreprise ou groupe à but lucratif au sein d'une institution à but non lucratif ou universitaire) au Sénégal.
- Les candidats menant des activités et/ou ayant recours à des approches susceptibles de renforcer des normes de genre préjudiciables.
- Toute entité affiliée à Tetra Tech ou à ses dirigeants, administrateurs ou employés.
- Les entités gouvernementales et particuliers.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les soumissions seront notées sur la base des critères d'évaluation ci-après :

- **Informations de base** (non pondérées)
- **Antécédents** (25 % de la note totale)
 - Parmi les variables clés figurent les ventes et les revenus des clients potentiels ainsi qu'une description du modèle d'entreprise global et de l'approche adoptée pour augmenter les revenus des petits entrepreneurs (bénéficiaires) dans les zones non raccordées au réseau électrique. Au moment de présenter les antécédents, le soumissionnaire doit donner des précisions sur a) son expérience globale, dans plusieurs secteurs d'activité le cas échéant,

mais insister sur b) son expérience concrète et présenter un résumé de ses principaux résultats financiers pour le modèle d'entreprise spécifique présenté à SURE Sénégal.

- **Offre client** (25 % de la note totale)

- Approche d'intégration du système : Les candidats doivent présenter la conception de l'unité et son coût pour le client, sans oublier le financement. Ils doivent inclure des analyses de la capacité de paiement des clients et de la taille du marché pour la solution proposée. Les niveaux de service attendus doivent décrire explicitement le type de service - avant, pendant et après la vente -, le modèle commercial concerné et le segment de marché type qu'il affectera (agroalimentaire, pêche, horticulture, industrie créative, etc.)
- Service après-vente ; stratégie de surveillance et de suivi des actifs. L'entreprise doit exposer sa vision de la mise en place d'une gestion locale et d'un personnel opérationnel. Les candidats peuvent donner des précisions sur la volonté et la pertinence de développer des centres communautaires qui pourraient assurer la liaison entre les différents acteurs du marché dans les zones non raccordées au réseau.
- Approche du financement des consommateurs. Les entreprises doivent décrire l'offre de financement à la consommation proposée et l'approche de remboursement. (Les entreprises doivent souligner comment leur modèle B2B intègre l'un des modèles commerciaux décrits dans le tableau ci-dessus).
- Évolutivité de l'offre : Les entreprises doivent démontrer comment le modèle commercial proposé aux clients (par exemple, la stratégie de tarification, l'extension de l'offre de services, les heures d'ouverture) peut s'adapter à l'échelle pour les zones périurbaines ou rurales périurbains ou ruraux.
- Capacité de remboursement : Les entreprises doivent expliquer le retour sur investissement et le potentiel de revenus futurs pour le bénéficiaire/entrepreneur moyen qui adopte les solutions proposées.

- **Marché cible** (15 % de la note totale)

- Clients ciblés. Les entreprises doivent estimer la taille du marché cible pour lequel ils ont l'intention de mettre en œuvre leur modèle et doivent faire preuve d'une bonne compréhension des défis de commercialisation des clients potentiels.
- Considérations relatives au genre. Les entreprises expliquent leur approche de l'intégration de la dimension genre et de la dimension jeunesse au sein du marché cible, notamment l'impact potentiel des solutions proposées pour stimuler l'emploi ou l'esprit d'entreprise de ces groupes.
- Approche écosystémique. Les entreprises identifieront et proposeront des partenariats, le cas échéant, avec d'autres prestataires de services clés (par exemple des ONG, des distributeurs d'intrants agricoles, des compagnies d'assurance, des sociétés de télécommunications et des fournisseurs de crédit à la consommation tels que les institutions de microfinance) afin de s'assurer que leur modèle prend en compte d'autres besoins qui pourraient ne pas être satisfaits par leur solution intégrée.

- **Budget et financement** (35 % de la note totale)

- Budget et sources de financement. Les candidats doivent présenter un budget indicatif pour l'exécution du projet, y compris le coût d'exécution au plus haut niveau, ainsi qu'une ventilation suffisamment détaillée des coûts par activités ou actifs spécifiques. Les activités spécifiques visant à catalyser la participation des femmes et des jeunes, le cas échéant,

doivent également être budgétisées. Un plan de financement doit identifier et clarifier l'état de l'engagement avec des sources de financement confirmées ou potentielles. Le plan doit indiquer la contribution demandée par SURE Sénégal et fournir des précisions sur les sources de financement supplémentaires qui peuvent comprendre des investisseurs en capital, d'autres fonds de subvention, des dettes ou des ressources internes.

- Participation globale aux coûts. Les candidats proposeront une participation globale aux coûts du projet. Les montants élevés de participation aux coûts seront évalués plus favorablement.

MODALITÉS DE SOUMISSION

ÉTAPE DE DÉPOT DE LA SOUMISSION

Les soumissionnaires sont priés de répondre à un questionnaire (voir Annexe I) et de présenter des pièces justificatives permettant une bonne évaluation de leur dossier. Il est important de noter que chacune des sections clés fait l'objet d'une pondération.

ÉTAPE DES ENTRETIENS

Les finalistes seront invités à s'entretenir avec le personnel de SURE, des représentants d'autres activités de l'USAID et d'autres parties prenantes afin de présenter leur proposition de plan d'affaires. Les présentations des entretiens donneront une vue d'ensemble du plan et mettront en évidence les éléments clés, les risques et les besoins de soutien. Les présentations réalisées lors des entretiens donneront un aperçu du plan et mettront en évidence les principales composantes, les risques et les besoins en matière d'appui. Les soumissionnaires auront l'occasion de remédier aux lacunes identifiées par les évaluateurs et de répondre à des questions de suivi. Les soumissionnaires pourront également poser des questions au personnel de SURE au sujet du programme d'appui. Les entretiens seront menés en anglais ou en français.

ÉTAPE DE PRÉ-ATTRIBUTION

Le processus de pré-attribution consiste à évaluer la capacité organisationnelle pour déterminer si le soumissionnaire dispose des capacités et des qualifications requises pour gérer la subvention. Puisque les subventions accordées à travers ce mécanisme seront des subventions à montant fixe, SURE se servira de la liste de vérification de l'éligibilité des entités à une subvention à montant fixe, conformément au chapitre 303 du Système de directives automatisées (ADS) de l'USAID.

Si un soumissionnaire soumet un dossier excellent mais a des antécédents de mauvaise performance, n'est pas financièrement stable, utilise un système de gestion déficient, ne s'est pas conformé aux conditions générales d'une attribution précédente, ou n'est pas, par ailleurs, responsable, SURE peut imposer des exigences supplémentaires si nécessaire, à condition que le soumissionnaire soit informé par écrit de ce qui suit :

- la nature des exigences supplémentaires ;
- la ou les raisons pour laquelle/lesquelles les exigences supplémentaires sont imposées ;
- la nature de l'action corrective nécessaire
- le délai accordé pour la réalisation des actions correctives ;
- la méthode à suivre pour demander un réexamen des exigences supplémentaires imposées.

En fonction du résultat de l'enquête, SURE se réserve le droit de rejeter la recommandation du comité d'évaluation et de ne pas retenir le soumissionnaire ou la subvention sous réserve de « conditions spécifiques », conformément aux parties 200.207, titre 22 du Code des règlements fédéraux (22 CFR 200.207) (voir référence obligatoire, parties 200.207, titre 22 du CFR 200.207) (voir également ADS 303.3.9.2).

PRÉCISIONS RELATIVES À LA SOUMISSION

DATES CLÉS

SURE invite les entreprises éligibles à présenter leur soumission au plus tard le 24 août 2023. SURE évaluera les soumissions, et les soumissionnaires retenus pour la sélection finale seront invités à passer un entretien au plus tard le 21 septembre 2023. SURE organisera ensuite des entretiens par vidéoconférence pour sélectionner trois finalistes. Nous envisageons de fournir aux attributaires un appui à la fois financier (subventions) et non financier (assistance technique et facilitation d'investissements). Le tableau ci-après illustre le processus initial d'examen et de sélection. Les dates mentionnées sont provisoires.

REVUE INITIALE	PROCESSUS DE SÉLECTION
23 juin 2023	Ouverture de la phase de soumission des candidatures
05 juillet 2023 23:59 GMT	Date limite de réception des questions de clarification
18 juillet 2023	Webinaire d'orientation et de questions-réponses
24 août 2023 23:59 GMT	Date limite de dépôt des soumissions
21 septembre 2023	Évaluation des candidatures terminée
12 octobre 2023	Entretiens terminés et sélection des attributaires
09 novembre 2023	Évaluation et négociation préalables à l'attribution du marché terminées

QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions concernant la présente sollicitation doivent être soumises par écrit au plus tard le **05 juillet 2023 à 23:59 GMT** à l'adresse électronique suivante : sureprocurement@tetrattech.com. SURE Sénégal répondra aux questions et les intégrera, avec les réponses, sous forme d'amendement à la présente sollicitation (si nécessaire). Les explications ou instructions verbales données avant l'attribution d'une subvention ne seront pas contraignantes. Toute information donnée à un soumissionnaire potentiel concernant la présente sollicitation sera fournie sans délai à tous les autres soumissionnaires potentiels

sous la forme d'un amendement à la présente sollicitation, si cette information est nécessaire à la soumission des demandes ou si l'absence d'information est préjudiciable à tout autre soumissionnaire. Toutes les questions reçues avant la date limite feront l'objet d'une réponse qui ne sera pas synonyme d'attribution et diffusée auprès de tous les soumissionnaires.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Les candidatures doivent être soumises via le portail de candidature au plus tard le **24 août 2023 à 23 :59 GMT.**

Toutes les propositions reçues avant la date limite de soumission seront examinées pour vérifier leur conformité aux critères d'éligibilité. Les soumissionnaires devront veiller à présenter à SURE un dossier complet. Aucun ajout aux dossiers ni aucune modification de ceux-ci ne sera accepté(e) après la date limite de soumission. SURE Sénégal décline toute responsabilité concernant d'éventuelles erreurs de données liées aux processus de transmission ou de conversion associés aux soumissions par voie électronique. Les soumissionnaires doivent conserver une copie de leur proposition et des documents téléchargés qui l'accompagnent pour leurs archives.

Il est important de noter que les réponses données dans le cadre des soumissions peuvent être utilisées à des fins de communication publique après l'attribution des subventions. SURE Sénégal se réserve le droit d'apporter des changements mineurs aux réponses afin d'en améliorer la lisibilité à des fins de communication publique. SURE examinera tout matériau de communication publique nécessaire avec les entrepreneurs avant de le diffuser, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de violation de confidentialité et que des informations commerciales ou sensibles ne sont pas divulguées.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION

BUDGET DE LA CONCOURS, PÉRIODE D'EXÉCUTION ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE PARTAGE DES COÛTS

Les subventions accordées dans le cadre du présent appel à propositions sont plafonnées à un montant estimé à 400 000 dollars. Il est prévu d'attribuer jusqu'à trois ou quatre subventions individuelles d'un montant compris entre 75 000 et 150 000 dollars chacune, sous réserve de la disponibilité de fonds à cet effet. La période d'exécution de la subvention variera en fonction des projets proposés par les bénéficiaires, mais devrait être inférieure à un an à compter de la date d'attribution de la subvention.

Tous les bénéficiaires d'une subvention devront apporter des fonds de contrepartie ou une « participation aux coûts ». La participation aux coûts peut prendre la forme de contributions en espèces/équivalent en espèces ou en nature, notamment sous forme de main-d'œuvre et de stocks. La participation aux coûts doit contribuer aux activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel. Cette subvention exige un ratio minimum de partage des coûts de 1:2, c'est-à-dire des fonds de contrepartie s'élevant au double de la subvention totale accordée par SURE Sénégal (et non du budget total du projet). Le montant final du partage des coûts sera déterminé au cas par cas pour chaque candidat lors de la phase finale d'attribution. Des services en nature peuvent être pris en compte dans le cadre de la co-mobilisation, mais ne peuvent pas dépasser 35% de la contribution privée totale.

Les subventions seront émises et administrées par Tetra Tech ES, Inc. en sa qualité de chargée de la mise en œuvre.

ÉTAPES DE DÉBOURSEMENT DU FINANCEMENT

Les financements de SURE Sénégal seront déboursés au cours de la période d'exécution, en fonction de la réalisation des étapes de performance et/ou d'assistance technique.

Les bénéficiaires, en collaboration avec SURE, établiront des étapes de mise en œuvre convenues mutuellement pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan opérationnel. SURE Sénégal vérifiera et examinera les étapes, puis débloquera les fonds. SURE Sénégal se réserve le droit de ne pas débloquer de fonds tant que les étapes n'auront pas été réalisées conformément à l'accord de subvention.

Les étapes de mise en œuvre et les étapes financières peuvent inclure des activités ou des réalisations du plan opérationnel indiquant que des objectifs ou phases clés du plan opérationnel ont été atteints, notamment ce qui suit :

- Obtention de fonds de contrepartie auprès du secteur public ou du secteur privé ;
- Montant total des ventes de produits ;
- Marge bénéficiaire par produit ;
- Lancement d'une campagne de marketing ;
- Achat ou élaboration de procédés ou d'actifs commerciaux ;
- Établissement de partenariats clés ;
- Objectif d'acquisition de clientèle pour les femmes et les jeunes.

Le nombre d'étapes de déboursement de financements sera limité et gérable. Nous ne voulons pas faire de SURE un programme trop contraignant pour les bénéficiaires. Si des étapes n'ont pas été réalisées, les fonds seront retenus et les étapes de déboursement de financements pourraient être ajustées ou la subvention annulée.

Tous les bénéficiaires peuvent recevoir une tranche initiale de financement au début de la période couverte par la subvention. Le financement initial dépendra, en partie, de l'avancement de la mise en œuvre du plan opérationnel et des besoins vérifiés. SURE Sénégal s'efforcera de distribuer les fonds aux bénéficiaires le plus rapidement possible, mais ces derniers doivent s'attendre à commencer leurs activités immédiatement après la signature de l'accord de subvention, même si le financement est retardé d'un à deux mois. Un minimum de 10% du montant de la subvention doit être réservé pour le paiement prévu au titre de l'étape finale.

PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE

SURE Sénégal fournira une assistance technique catalytique pour améliorer la performance des entreprises, promouvoir la mise en œuvre réussie du plan d'affaires, répondre aux préoccupations des investisseurs, assurer la conformité réglementaire, intégrer pleinement les principes de gouvernance environnementale et sociale (ESG) dans les opérations commerciales, ou se conformer aux termes de l'accord de subvention si le financement de la subvention est fourni. Cela peut remplacer ou compléter le financement par subvention.

Le cas échéant et à la demande du bénéficiaire, SURE Sénégal encadrera les dirigeants du bénéficiaire et leur fournira une assistance technique. Cette assistance peut être liée à l'un des domaines de service suivants :

- Préparation et facilitation d'investissements
- Développement commercial ;
- Développement/perfectionnement de produits ;
- Intégration de la dimension genre ;
- Intégration des jeunes ;
- Impact à la base de la pyramide ;
- Durabilité environnementale ;
- Environnement favorable ;
- Développement de capacités organisationnelles ;
- Relations publiques et communications ;
- Études et analyses de marché ;
- Marketing et ventes ;
- Services juridiques et respect des conventions de subvention ; ou
- Services de conseil en matière de suivi et d'évaluation.

SURE Sénégal travaillera en étroite collaboration avec chaque bénéficiaire pour identifier les obstacles spécifiques à la mise à l'échelle commerciale qu'il rencontre tout en s'assurant que ses produits et/ou services ont un impact durable sur les segments de clientèle ciblés. Cette collaboration peut se traduire par des interventions personnalisées mises en œuvre soit directement par le personnel de SURE, soit par des prestataires de services ou des consultants indépendants soigneusement sélectionnés, ou encore par une combinaison des deux. D'autres programmes de l'USAID sur l'horticulture, la pêche ou l'entrepreneuriat peuvent être invités à soutenir les bénéficiaires de subventions de SURE Sénégal, en cas de chevauchement entre les objectifs des projets de SURE et ceux de ces programmes de l'USAID.

Les bénéficiaires travailleront avec SURE Sénégal pour créer un plan d'assistance technique identifiant les services spécifiques que SURE Sénégal devra fournir. Ces services doivent être directement liés à la capacité de l'entreprise à se développer sur le plan commercial au sein du marché cible, à attirer des investisseurs extérieurs pour se développer davantage et à intégrer les thèmes de GSE essentiels dans les opérations et la stratégie.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS

SURE Sénégal se chargera de vérifier que les rapports d'étape sont reçus dans les délais, de vérifier qu'ils sont complets et de contrôler les progrès réalisés par rapport aux repères fixés. En cas de problèmes dans la mise en œuvre, de soumission de rapport incomplet et/ou si des étapes vérifiables du programme n'ont pas été atteintes, SURE décidera des mesures appropriées à prendre. Celles-ci pourraient comprendre, mais sans s'y limiter, la résiliation de la subvention, un audit financier et/ou une action en justice.

En règle générale, les rapports de performance seront exigés au maximum une fois par trimestre et au minimum une fois par an. Cependant, il peut s'avérer nécessaire d'exiger des rapports mensuels comme condition spécifique d'attribution si le bénéficiaire de la subvention est considéré comme présentant un risque moyen à élevé à la suite de l'enquête préalable à l'attribution.

Les rapports de performance contiennent généralement de brèves informations sur chacun des points suivants :

- une comparaison des réalisations effectives par rapport aux buts et objectifs établis pour la période, aux conclusions du partenaire de mise en œuvre, ou aux deux. Lorsque cela est approprié et lorsque les résultats des programmes ou des projets peuvent être facilement quantifiés, ces données quantitatives doivent être liées aux données sur les coûts pour le calcul des coûts unitaires.
- les raisons pour lesquelles les objectifs établis n'ont pas été atteints, le cas échéant.
- d'autres informations pertinentes, y compris, le cas échéant, l'analyse et l'explication des dépassements de coûts ou des coûts unitaires élevés.
- Le cas échéant, toutes les données doivent être ventilées par sexe, et les rapports doivent présenter des performances différenciées pour les hommes et les femmes.

Puisque que toutes les subventions accordées dans le cadre de cette opportunité de subvention seront des subventions à montants fixes (FAA), le décaissement sera effectué sur présentation d'une déclaration certifiant que les étapes pour lesquelles le paiement est demandé ont été réalisées. Cette déclaration doit être accompagnée de la certification de la réalisation des étapes et de la documentation requise, comme indiqué dans le document d'attribution de FAA. Le personnel de SURE examinera la documentation requise pour vérifier que l'étape pour laquelle le paiement est demandé a été achevée conformément aux conditions énoncées dans le document d'attribution de FAA nécessaire au paiement. Le bénéficiaire de la subvention n'a pas l'obligation de fournir des données sur les dépenses, car les coûts ont été identifiés, négociés et approuvés au cours de l'étape d'attribution.

BRANDING ET MARQUAGE

Conformément aux exigences en matière de marquage spécifiées aux parties 700.16, titre 22 du Code des règlements fédéraux (22 CFR 700.16), toutes les subventions seront conformes au plan de mise en œuvre de la stratégie de *branding* approuvée pour l'activité SURE. Les sections pertinentes du Plan de mise en œuvre du *branding* de SURE seront fournies à chaque bénéficiaire dans le cadre de leur subvention. Si des exceptions/renoncations sont nécessaires pour une subvention, elles seront soumises à l'USAID avec le dossier initial pour approbation.

Tous les coûts associés au *branding* (conférences de presse, matériel médiatique et promotionnel, photographie, visites de sites, cas de succès, etc.) et au marquage (plaques, bannières, panneaux, autocollants, etc.) doivent être inclus dans le montant total du budget de la subvention.

PARTAGE DES COÛTS

SURE Sénégal encourage les bénéficiaires de subventions à apporter une contrepartie financière aussi élevée que possible. Le montant apporté à titre de partage des coûts doit être égal à 2 fois la valeur de la subvention demandée.

Le partage des coûts de la subvention doit se faire dans le respect des directives applicables de l'USAID, telles que le chapitre 303.3.10 de l'ADS, la Directive sur la politique d'acquisition et d'assistance (AAPD) 02-10, et toute autre disposition standard applicable. L'USAID a pour politique de ne pas appliquer ses exigences relatives à la source, à l'origine et à la nationalité ou la disposition relative aux marchandises

soumises à des mesures de restriction établie dans la Disposition standard intitulée « Règles d'éligibilité établies par l'USAID pour les biens et services » sur les montants de partage des coûts. Conformément au titre 2, parties 200.207 du CFR, les revenus générés par le programme peut être utilisé financer la part des coûts de la subvention réservée au gouvernement non américain.

Le co-financement ou la contrepartie désigne la partie des coûts du projet ou du programme qui n'est pas prise en charge par SURE Sénégal. Toutes les contributions, y compris les contributions en espèces et en nature apportées par des tiers, sont acceptables conformément au principe de partage des coûts ou de la contrepartie du bénéficiaire lorsqu'elles répondent aux critères établis dans la disposition standard régissant les contributions du bénéficiaire. Ces contributions en nature ne peuvent pas dépasser 35 % de la contribution du secteur privé.

Par exemple, le co-financement peut prendre la forme de fonds provenant d'autres donateurs (non régis par le gouvernement américain) ; il peut s'agir de la main-d'œuvre des employés ou des bénévoles travaillant pour le compte du bénéficiaire de la subvention ; ou encore de l'utilisation de la salle de réunion d'un bénéficiaire pour organiser un atelier dans le cadre d'une activité prévue au titre de la subvention.

De la documentation de sauvegarde est utilisée pour vérifier la source et la valeur des contributions faites au titre du partage des coûts. Les types de documents de sauvegarde requis varient en fonction du type de partage des coûts. Voici quelques exemples de documents de sauvegarde :

- une lettre d'octroi de don émanant d'un donateur pour les contributions en espèces ou en nature et une copie du relevé bancaire (pour les contributions en espèces uniquement),
- des fiches de temps,
- des calculs de taux,
- l'évaluation de biens fournis à titre de dons et l'utilisation de l'espace
- des évaluations indépendantes (pour les dons d'équipements, de bâtiments ou de terrains).

SURE Sénégal encourage les bénéficiaires de subventions à envisager différentes possibilités de partage de coûts au sein de leur organisation ainsi qu'à rechercher d'autres donateurs potentiels qui pourraient contribuer aux coûts du projet. Le personnel de SURE sera disponible pour travailler avec les bénéficiaires afin de les aider à identifier les sources possibles de partage de coûts. Toutes les formes de partage de coûts devront impérativement être documentées pendant toute la durée de la subvention.

PARTAGE DE COÛTS ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES

Tous les coûts, qu'ils soient remboursables ou contribuent au partage des coûts, doivent présenter les trois caractéristiques suivantes :

1. Les coûts doivent être raisonnables, c'est-à-dire qu'ils doivent être généralement reconnus comme ordinaires et nécessaires et qu'ils seraient engagés par une personne prudente dans la conduite d'une activité normale.
2. Les coûts doivent être imputables, c'est-à-dire qu'ils sont engagés spécifiquement pour l'activité couverte par la subvention.
3. Les coûts doivent être éligibles, ce qui signifie qu'ils doivent être conformes à toutes les limitations de la subvention consentie à SURE par l'USAID.

Les contributions, qu'elles soient en espèces ou en nature, sont acceptables dans le cadre du partage des coûts si elles répondent à TOUS les critères suivants :

1. Les contributions faites au titre du partage des coûts doivent être vérifiables à partir des dossiers du bénéficiaire.
2. Les contributions au partage des coûts ne doivent pas être incluses comme des contributions faites au titre de tout autre programme financé par le gouvernement des États-Unis.
3. Les contributions faites au titre du partage des coûts doivent être nécessaires et raisonnables pour la réalisation adéquate et efficace des objectifs de l'activité couverte par la subvention.
4. Les contributions faites au titre du partage des coûts doivent être des types de frais qui seraient éligibles en vertu des principes de coûts fédéraux applicables.
5. Les contributions faites au titre du partage des coûts ne peuvent pas être prises en charge par le gouvernement des États-Unis dans le cadre d'une autre subvention ou d'un accord de coopération.
6. Les contributions faites au titre du partage des coûts doivent être prévues dans le budget approuvé lorsque l'USAID l'exige.
7. Les contributions faites au titre du partage des coûts doivent être conformes aux autres dispositions des directives de l'USAID.

RAPPORTS SUR LA PARTICIPATION AUX COÛTS

SURE Sénégal doit soumettre à l'USAID les rapports sur le partage des coûts dans le cadre la soumission de ses rapports financiers. Les bénéficiaires doivent tenir des registres et des documents de sauvegarde pour tous les partages de coûts et les soumettre à SURE en même temps que leurs rapports financiers. La documentation de sauvegarde est utilisée pour vérifier la source et l'évaluation du partage des coûts. Une fois soumis, SURE Sénégal examinera les contributions faites par les bénéficiaires au titre du partage des coûts et pourra réclamer des informations supplémentaires si certaines sont manquantes ou insuffisantes.

Les portions de partage des coûts sont soumises à la disposition standard intitulée « Partage des coûts » et peuvent être vérifiées. Si un bénéficiaire ne remplit pas son obligation de partage des coûts, SURE Sénégal peut appliquer la différence entre le montant réel prévu au titre de l'accord de partage des coûts et le montant convenu pour réduire le montant du financement de l'USAID ou la période de financement, demander au bénéficiaire de rembourser la différence à l'USAID à l'expiration ou à la fin de cette subvention, ou réduire le montant prévu au titre de l'accord de partage des coûts requis dans le cadre de la subvention.

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE À REMPLIR POUR LES BESOINS DE LA SOUMISSION

INFORMATIONS DE BASE SUR L'ENTREPRISE (NON PONDÉRÉES)		
1. Nom de l'organisation		
Informations détaillées sur l'enregistrement de l'entreprise	2. Pays d'enregistrement	
	3. Date d'enregistrement	
	4. Numéro d'enregistrement	
5. Coordonnées de la personne à contacter	Nom	
	Titre	
	Adresse électronique	
	Numéro de téléphone	
6. Nom de l'organisation ou des organisations partenaire(s)		
7. Nombre de salariés		
8. Comptes audités	Veuillez soumettre les comptes audités les plus récents	
Opérations en cours		
9. À quel problème votre solution se propose-t-elle de répondre ? Pourquoi est-il logique que vos clients l'adoptent ?		
10. Décrivez vos clients cibles et votre processus d'adaptation de votre offre à différents clients.		
11. Pourquoi votre modèle commercial nécessite-t-il une subvention ? Quelles sont les utilisations prévues des fonds de la subvention ? Comment pouvez-vous garantir que l'activité se poursuivra après l'utilisation de la subvention ?		
12. Dans quelles régions du Sénégal opérez-vous actuellement ?		
13. Quels sont les chiffres d'affaires et les revenus les plus élevés de vos clients potentiels ? Veuillez inclure les chiffres d'affaires des 3 dernières années et les prévisions pour les 3 années à venir.		
14. Qui sont vos concurrents au Sénégal expérimentent des approches similaires dans d'autres pays pertinents ? En quoi votre modèle diffère-t-il de ceux de vos concurrents ?		

15. Quelle est votre approche en matière d'approvisionnement ? Quelles approches d'atténuation des risques avez-vous mises en place pour la distribution des produits ciblés ?	
16. Disposez-vous de connaissances particulières ou d'une expertise interne formelle permettant de déterminer, d'analyser et d'évaluer la dynamique du marché de vos clients cibles ? (veuillez inclure des études ou des analyses de la voix du client, des recherches sur les groupes de discussion, etc.)	
17. Décrivez les incidences négatives sur l'environnement qui pourraient résulter du processus d'approvisionnement et de distribution ou de l'utilisation du produit par vos clients cibles. Indiquez comment vous comptez atténuer les incidences négatives et promouvoir les incidences positives.	
Offre client	
18. Parmi les secteurs suivants, quels sont ceux pour lesquels vous proposez des solutions intégrées et fournissez la gamme de produits et son rapport avec le niveau de service, en ciblant les secteurs suivants que vous proposez pour l'énergie solaire : agro-industrie, pêche, industrie indépendante, agriculture, agriculture de subsistance, agriculture de subsistance, agriculture de subsistance, entrepreneurs indépendants périurbains ou ruraux ?	
19. Décrivez votre approche d'intégration de la dimension genre et de la jeunesse.	
20. Pièce jointe : Veuillez indiquer les spécifications techniques et une description des niveaux de service indiqués ci-dessus.	
21. Décrivez votre modèle commercial en tenant compte des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ● évaluation des problèmes rencontrés par les clients potentiels ● possibilité d'utiliser le système intégré et d'émettre n'importe quel paiement. ● processus intégré de résolution de problèmes ● Depuis combien de temps proposez-vous cette solution intégrée ? 	
22. Pièce jointe : modèle d'accord de service	
23. Quelle approche adoptez-vous à l'égard des clients mauvais payeurs, y compris en ce qui concerne le processus de repositionnement des produits ?	
Marché cible	
24. Quelles sont les zones géographiques ciblées ?	

25. Quels sont les segments de marché ciblés ?	
26. Combien d'entrepreneurs et combien d'emplois soutiendrez-vous grâce à cette subvention ? Veuillez expliquer les hypothèses.	
27. Quelle est la taille estimée du marché cible, en termes de nombre de clients utilisateurs finaux, de chiffre d'affaires et de bénéficiaires, que vous avez l'intention de desservir ? ?	
28. Quelle approche adoptez-vous pour prendre en compte les aspects liés au genre dans votre marché cible ? Quels sont les problèmes susceptibles d'empêcher les femmes ou les jeunes de développer leurs activités actuelles ?	
29. Pourquoi l'approche proposée répond-elle à ces besoins ou lacunes ?	
30. Quel est le mécanisme prévu pour protéger l'environnement et les utilisateurs potentiels de vos systèmes ?	
Budget et financement	
31. Présentez un budget de haut niveau des coûts d'investissement et de fonctionnement financés avec la subvention et la participation aux coûts. Le budget doit clairement indiquer les postes qui seront couverts par la subvention accordée par SURE. Un modèle est fourni.	
32. Comment le plan de mise en œuvre sera-t-il financé ?	
33. Indiquez les sources de partage des coûts prévues et précisez leur type (c.-à-d. capitaux propres, dette, financement par subvention, ressources en nature). Expliquez l'état d'avancement de toute conversation financière en cours. L'une ou l'autre de ces sources de financement favorise-t-elle la prise en compte de la dimension de genre dans les investissements ?	
34. Si vous apportez des contributions en nature, veuillez les ventiler entre le travail, les stocks et les autres actifs. Décrivez leur évaluation.	
35. Quel est le montant total des fonds privés mobilisés et la participation globale aux coûts proposée ?	